Plénière - Mercredi 26 juin 2024 - 09h15



INTERVENANTS



Animation par Jean-Michel LOBRY

Xavier PINTAT

Président de la FNCCR

Marie-Guite DUFAY

Présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté

Anne VIGNOT

Maire de Besançon, Présidente du Grand Besançon

Christophe LIME

Vice-président du Grand Besançon Métropole en charge de la gestion de l'eau potable et des eaux fluviales, membre du bureau de la FNCCR

Jean-François LONGEOT

Sénateur du Doubs, Président de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat

Patrick CORNE

Président du Syndicat mixte d'énergies du Doubs



Jean-Michel LOBRY

Je vous souhaite à tous la bienvenue, sous le soleil byzantin. Nous allons partager trois journées intenses, pour échanger, débattre, nous former. En début d'année, le ministre de l'Écologie disait que 2024 serait l'année de l'accélération territoriale. Le Congrès de la FNCCR est devenu, au fil des années, un lieu de référence qui incarne tous les combats permettant de rendre un service public de qualité, qu'il s'agisse de l'eau, de l'énergie, de la gestion des déchets, du numérique. Les différentes actions engagées par la FNCCR et de tous ses partenaires seront abordées au cours de réunions plénières et lors des tables rondes et des ateliers.

Je vous propose d'accueillir le Président **Xavier PINTAT**, Président de la FNCCR et ses invités :

Marie-Guite DUFAY, Présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté;

Anne VIGNOT, Madame la Maire de Besançon et Présidente du Grand Besançon Métropole;

Christophe LIME, Vice-président du Grand Besançon Métropole en charge de la gestion de l'eau potable et des eaux fluviales;

Jean-François LONGEOT, Sénateur du Doubs, Président de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat;

Patrick CORNE, Président du Syndicat mixte d'énergies du Doubs.

La tradition veut que les débats du Congrès de la FNCCR soient ouverts par l'intervention de son Président. Aussi, l'intervention de Monsieur Xavier PINTAT est attendue, car elle pose le cadre des enjeux de l'énergie, de l'eau, de la gestion des déchets et du numérique sur vos territoires.

Nous vous écoutons.

Jean-Michel LOBRY

J'AI LE PLAISIR D'ACCUEILLIR XAVIER PINTAT, LE PRÉSIDENT DE LA FNCCR.

Xavier PINTAT



Nous sommes très heureux de vous accueillir au centre de congrès Micropolis de Besançon. Je voudrais avant tout remercier les personnalités qui nous font l'honneur de leur présence, Monsieur Jean-François LONGEOT, Sénateur du Doubs, et Président de la commission de l'aménagement du territoire, Madame Marie-Guite DUFAY, Présidente de la région Bourgogne Franche-Comté, Madame Anne VIGNOT, Maire de Besançon et Présidente du Grand Besançon Métropole. Je souhaite également saluer et remercier nos deux amis, Monsieur Christophe LIME, Vice-président de Grand Besançon Métropole en charge de la gestion de l'eau potable et des eaux fluviales et de l'assainissement, également Président du Conseil d'orientation de France Eau Publique à la FNCCR, et Monsieur Patrick CORNE, Maire de Marchaux-Chaudefontaine et Président du Syndicat mixte du Doubs.

Chers amis Présidents, Vice-présidents, élus, et chers congressistes, je déclare ouvert le 39^e congrès de la FNCCR.

J'aimerais tout d'abord vous dire mon plaisir d'être à Besançon et d'être en Franche-Comté, pour le Bordelais que je suis. Besançon, qui nous accueille aujourd'hui, est une ville chargée de culture et d'histoire. Sa citadelle, construite à l'initiative de Vauban au XVIIe siècle, et inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, en témoigne. C'est un monument excep-

tionnel que je vous invite tous à visiter. Nous aurons ce soir le plaisir de découvrir un autre monument d'exception, la Saline Royale d'Arc-et-Senans conçue par Nicolas Ledoux à la fin du XVIIIe siècle.

Besançon est également la ville natale de Victor Hugo. La maison où il naquit le 26 février 1802 est devenue un musée dédié à son œuvre et ses combats. Elle entre en résonnance avec notre actualité, montrant combien cet immense écrivain, poète, dramaturge et homme politique (sa plaque de Sénateur trône dans l'hémicycle du Sénat), journaliste et dessinateur nous parle encore aujourd'hui.

La Franche-Comté est aussi le décor de l'un des romans les plus célèbres de la langue française, Le Rouge et le Noir de Stendhal. Dès les premières lignes, le décor comtois est planté dans la petite ville de Verrière et ses toits pointus de tuiles rouges, le Doubs qui coule au-dessous d'une fortification, les paysages verdoyants et la proximité du Jura. Ces paysages, nous les connaissons aussi à travers les œuvres d'un très grand peintre, Gustave Courbet, qui est originaire de cette région. Les musées de Besançon et d'Ornans offrent la possibilité de découvrir ses magnifiques œuvres picturales, dont un consacré aux sources de la Loue. Ce décor est donc idéal pour nous retrouver et travailler ensemble.

La territorialisation de la transition écologique

Le thème que nous avons retenu pour ce Congrès est la territorialisation de la transition écologique, au sens large, qui apparaît comme un défi pour redessiner la France. Dans le cadre actuel, cette perspective est nécessaire et essentielle pour les services publics. Cependant, avant d'entamer nos travaux, je voudrais adresser quelques remerciements aux organisateurs de ce Congrès. Aussi, je voudrais tout d'abord saluer Christophe LIME, Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement au Grand Besançon Métropole, Président de France Eau Publique, qui, de très longue date, avait proposé que Besançon accueille le Congrès de la FNCCR. Je le remercie donc d'avoir été à l'initiative de la tenue de ce congrès. Je salue également Patrick CORNE, Président du Syndicat mixte d'énergie du Doubs qui, avec nos amis de l'entente régionale de Bourgogne Franche-Comté, a organisé notre arrivée. Les élus locaux et leurs équipes ont grandement appuyé dans l'organisation de ce Congrès. Je tiens à ce qu'ils en soient tous remerciés. Enfin, vous me permettrez d'associer à ces remerciements Madame Danielle MAMETZ, Vice-présidente de la

Commission communication de la FNCCR, qui a suivi de près l'organisation de ce congrès, en relations étroites avec Monsieur Charles-Antoine GAUTIER, le Directeur général de la FNCCR nouvellement nommé, Madame Anne SOPPELSA, sa collaboratrice, Madame Sandrine GUIRADO, nouvelle directrice communication de la FNCCR et tous les collaborateurs de la FNCCR ayant pris part à cette organisation.

Moins de deux ans se sont écoulés depuis le Congrès de Rennes. Ces deux années ont été denses, et il me semble utile d'en rappeler les principaux éléments.

Contrats de concession pour l'électricité et le gaz : un gage d'avenir

Concernant la distribution d'énergie, signés en 2017 pour l'électricité et en 2022 pour le gaz, les nouveaux modèles des contrats de concession sont désormais largement déclinés et font la preuve de leur efficacité. Un seul chiffre permet d'ailleurs de l'illustrer. Pour l'électricité, ce nouveau modèle a été repris par 96 % des concessions. Dans le reste du territoire, les discussions se poursuivent pour aboutir à des renouvellements favorables aux deux parties. Concernant le gaz, le nouveau modèle de contrat de concession pour la distribution publique de gaz marque un changement d'approche. Il est en effet favorable au regroupement des communes, qui devrait progressivement conduire à la création de syndicats de grande taille, comme c'est déjà le cas dans le domaine de l'électricité. C'est d'autant plus indispensable que dans la distribution de gaz, nous faisons face à deux défis redoutables. En effet, la fin du gaz naturel d'origine fossile est programmée, ce qui modifie en profondeur l'équilibre économique de nos réseaux. Cela rend d'autant plus indispensable le développement des gaz verts et de la filière biométhane. Beaucoup de nos collectivités se sont déjà engagées dans cette voie. Dans les deux cas, un important travail prospectif nous attend. Nous aurons l'occasion d'en discuter plus amplement lors des interventions demain de Madame Emmanuelle Wargon, Présidente de la CRE, de Madame Laurence Poirier-Dietz, Directrice générale de GRDF.

Dans le domaine de l'électricité, comme pour le gaz, les nouveaux contrats de concession sont portés par le principe d'une gouvernance partagée des investissements. Nous observons un changement de paradigme, nous n'avions jusqu'alors pas l'habitude de ce travail conjoint de planification des investissements, ce qui vaut autant pour les concessionnaires (et je salue à cet effet Madame Marianne

LAIGNEAU, Présidente du Directoire d'Enedis qui se trouve parmi nous) que pour l'autorité concédante. Il apparaît que l'alchimie fonctionne, ce qui est très satisfaisant, puisque cela se traduit par une recrudescence des investissements sur nos réseaux, mais aussi par un meilleur calibrage de ces investissements qui sont de ce fait mieux ciblés, et davantage en phase avec les attentes de nos collectivités. Je dois dire que le dialogue avec Enedis reste vivant, nous entendrons aujourd'hui même la Présidente du Directoire.

Cette intervention sera l'occasion d'évoquer les modalités de notre nouveau et récent protocole d'accord qui s'intéresse particulièrement aux clauses de fin de contrat, préfigurant l'article 49 B du nouveau modèle, en appliquant une jurisprudence classique. La sécurisation de cet article était attendue et la nouvelle mouture du protocole d'accord semble faire l'unanimité.

Nous avons également souhaité accélérer l'enfouissement et la sécurisation des réseaux. Le réchauffement climatique se traduit par de nombreux incidents météorologiques, qu'il s'agisse de tempêtes ou d'inondations, qui mettent non seulement les réseaux publics à rude épreuve, mais atteignent également l'intégrité de nos services publics essentiels. Ainsi, nous faisons face à un mur d'investissements pour les réseaux, dont le montant atteint plusieurs centaines de milliards d'euros d'ici 2040. Ces investissements colossaux devront permettre d'intégrer les énergies renouvelables, la mobilité décarbonée, de sécuriser nos infrastructures et les interconnexions, permettre les flexibilités, le stockage de l'énergie, d'accompagner les smarts grid et les innovations : autant de sujets auxquels nous souhaitons prendre part, afin de définir le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE). C'est en effet la discussion du moment sur le TURPE 7, qui devra se traduire par une relance massive des investissements.

Concernant les zones non interconnectées, les ZNI, c'est un autre sujet de satisfaction. Un nouveau modèle de contrat de concession est déclinable dans les territoires ultramarins. Là encore, la gouvernance partagée des investissements est au rendez-vous. S'y ajoute une cartographie à moyenne échelle, plus précise et mieux adaptée aux besoins des autorités concédantes. De même, nous avons décliné avec Gaz et Territoires, le Syndicat professionnel des ELD gazières un nouveau modèle de contrat de concession pour la distribution publique de gaz.

Tout cela cependant n'est pas au beau fixe. Je pense ici au FACE, dont l'enveloppe est progressivement rongée par l'inflation. Cette enveloppe de 360 millions d'euros n'a pas été revalorisée depuis 2012. Sa revalorisation devrait atteindre au bas mot 72 millions d'euros. Quasiment tous les comptes d'affectation spéciale de l'État ont été revalorisés notamment en raison de l'inflation, à l'exception du FACE. Qui plus est, les crédits dédiés aux tempêtes fin 2023 ont été largement sous-évalués.

Les 25 millions d'euros prévus étaient très loin du chiffre estimé par nos adhérents à 60, voire 70 millions d'euros. Notre objectif à moyen terme est donc de parvenir à 70 % de réseau enfoui, contre 50 % aujourd'hui, en privilégiant bien sûr les zones les plus sensibles : les zones littorales ou boisées.

Nous avions exprimé nos inquiétudes lorsque le FACE avait été transformé en compte d'affectation spécial. Nos craintes étaient fondées. Nous attendons du gouvernement qu'il prenne la mesure de cette érosion qui menace un outil dédié à la revitalisation des territoires par la péréquation. Je le dis clairement : il est temps de réarmer ce très bon outil, conçu en 1936 lors d'un Congrès de la FNCCR. Nous observons de surcroît avec inquiétude un amenuisement des crédits. Je pense par exemple au fonds vert, dont la diminution est une mauvaise nouvelle pour les collectivités. Nous espérons que les discussions au niveau européen seront plus fructueuses, puisqu'il est question d'un plan de résilience, dont nous souhaitons qu'il bénéficie le plus largement possible au réseau de distribution, et à la transition énergétique et numérique.

Concernant la fourniture d'énergie, le secteur de l'énergie a retrouvé un semblant de calme après une crise inédite qui avait vu une explosion des prix, mais la situation reste incertaine et appelle à la vigilance. La FNCCR et ses adhérents ont agi de différentes manières. Nous avons d'abord souhaité mettre l'accent sur la stabilité des prix. Je rappelle que les collectivités ont parfois subi des hausses de prix de l'électricité allant jusqu'à 300 %, et ont vu le prix du gaz multiplié par 10. Les groupements de commandes coordonnés par nos adhérents ont permis d'acheter au mieux l'énergie, mais n'ont pas pu endiguer totalement ces hausses. C'est pourquoi nous avions demandé et obtenu une extension du tarif réglementé de vente de l'électricité à toutes les PME et aux collectivités de petite taille dès 2025. En pleine crise des boulangers, cette souplesse était indispensable. À l'inverse, nous avons pris acte de la fin des tarifs réglementés de vente du gaz en juillet 2023. Pour accompagner ce changement, nous avons publié un guide à l'attention des consommateurs. Nous avions déjà mené ce travail d'information durant la crise, en relayant et en expliquant les dispositifs de soutien mis en place par le gouvernement.

Ce sont des préoccupations similaires exprimées dans le livret intitulé « *Crise du prix de l'énergie : propositions de la FNCCR pour les consommateurs et les territoires*». En pleine crise des prix, nous avions préconisé de conforter le bouclier tarifaire pour amortir le choc et éviter la fermeture de certains services publics. À plus long terme, nous avons plaidé pour une réforme ambitieuse du marché de l'électricité, la présentation des tarifs réglementés, un mode de calcul plus favorable aux atouts du mix énergétique français.

Dans cette période incertaine que nous traversons, la vigilance continue de s'imposer. Plus que jamais, nos collectivités ont besoin de stabilité et de visibilité. À cet égard, nous attendons avec beaucoup d'interrogations le dispositif qui succédera à l'ARENH (accès régulé à l'énergie nucléaire historique). Je crois qu'il y a urgence, car nous achetons l'énergie avec deux ans d'avance, et l'ARENH expire dans dix-huit mois.

Nous suivons également de près l'émergence de solutions nouvelles. Nous avons appuyé avec force la possibilité pour les collectivités d'acheter en direct de l'énergie renouvelable, grâce au modèle des PPA (power purchase agreement), ou des contrats d'achats directs de longue durée, ou encore des communautés d'énergie. Nous avons également contribué d'élargissement de l'autoconsommation collective au biométhane. J'observe avec satisfaction que les AODE sont souvent à la pointe de ces sujets, et que leur capacité à innover est toujours liée à la recherche de solutions meilleures pour les collectivités, en privilégiant une gouvernance locale.

Les trois volets de la transition énergétique

Nous déclinons la transition énergétique en trois volets principaux :

- La maîtrise de l'énergie;
- Le développement des énergies renouvelables;
- Les mobilités propres.

Pour ce qui concerne la maîtrise de l'énergie, la dynamique de notre programme ACTEE s'est poursuivie. Les financements concernent toujours très largement un accompagnement aux économies d'énergie, mais ils se diversifient pour s'adapter

aux besoins des collectivités. Ainsi, pour ce qui concerne la rénovation des bâtiments scolaires, nous avons porté à 80 % le taux de subvention accordé. D'autres initiatives sont aujourd'hui promues, comme les programmes Lum'ACTEE pour l'éclairage public ou Eff'ACTEE pour l'effacement des réseaux électriques.

De nouveaux partenariats ont été conclus avec l'AMF, l'ADEME, la Banque des Territoires, qui sont des partenaires indispensables. Ce travail collectif accentue la dynamique d'ACTEE et la rénovation énergétique de nos territoires. De fait, les chiffres parlent d'euxmêmes : les subventions d'ACTEE engendrent des investissements au moins 10 fois supérieurs.

Comme vous le savez, le programme ACTEE est désormais transformé en SASU, avec la FNCCR comme actionnaire unique, laquelle y associe les élus de l'AMF au sein d'un comité d'orientation stratégique.

Concernant les énergies renouvelables, la FNCCR publie chaque année un baromètre des énergies renouvelables électriques avec l'association Observer. Le dernier baromètre montre que la France accuse un retard par rapport à ses objectifs. Cela s'explique de différentes manières : l'acceptabilité sociale, la complexité de la réglementation, la hausse des taux d'intérêt. La loi APER, dite d'accélération de la production d'énergies renouvelables est une première réponse. Un mouvement permettant de porter des solutions locales est en marche. Ainsi, je voudrais insister sur le mouvement de création des SEM dédiées aux énergies renouvelables, qui ne se tarit pas. Nous dénombrons désormais une soixantaine de SEM portées par des syndicats d'énergie, ce qui leur permet de nouer de nombreux partenariats. Ces SEM portent un nouveau modèle de production d'énergies renouvelables, au plus près des attentes du terrain, dans une logique de concertation et d'acceptabilité sociale. C'est un fait à souligner, car il n'est pas toujours simple de résoudre cette équation. La compétence acquise par ces SEM en quelques années est remarquable. Cette compétence au sens large a permis aux syndicats de jouer un rôle significatif dans la mise en œuvre de la loi APER. En effet, à des échelons divers, ils ont aidé les communes et les services de l'État à définir les zones d'accélération. C'est une légitimité nouvelle dont nous pouvons être fiers. De son côté, la FNCCR a lancé l'application gratuite TERZA pour faciliter la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables par les communes.

Concernant les mobilités, et d'abord les mobilités propres, la mobilité gaz progresse à l'initiative des



publics et privés. J'observe que les syndicats d'énergie s'y impliquent fortement, souvent par le biais de leurs SEM. Surtout, ils travaillent à construire des partenariats en circuits courts pour combiner la production de biométhane et les stations d'avitaillement. D'autre part, il faut souligner qu'en quelques années, nous avons su mettre en place de véritables services publics locaux de la recharge électrique. Au moment où les Français se convertissent à l'automobile électrique, notre travail précurseur s'avère très structurant. Certes le secteur privé s'investit massivement dans les IRVE, mais il le fait de manière parfois sélective, privilégiant bien sûr les zones les plus rentables. L'implantation de bornes de manière équitable dans les territoires est plus que jamais nécessaire. L'élaboration des schémas directeurs pour les infrastructures de recharges électriques, le fameux SDIRVE, l'a largement montré. Fin 2023, quelques 120 SDIRVE étaient engagés, le plus souvent portés par les syndicats d'énergie, et plus de la moitié a été validée en préfecture. Ces SDIRVE ont aussi montré l'importance des investissements nécessaires dans les prochaines années. Nos collectivités, c'est une évidence, ne pourront pas les assumer seules. Nous envisageons d'étendre le SDIRVE au BioGNV et à l'hydrogène, et avons mis à jour notre quide à ce sujet, réalisé avec France Hydrogène, que nous présenterons au cours de nos travaux.

L'eau, un secteur confronté à de nombreux défis

Dans la dynamique de notre Fédération, le secteur de l'eau joue un rôle croissant, il est en effet confronté à des défis redoutables. L'eau c'est la vie, laquelle est désormais menacée de toute part : pollutions, sécheresse, partage de la ressource, hausse des coûts d'entretien et d'exploitation des réseaux, financement du service public...les crises s'enchaînent et se cumulent. Je crois qu'il est nécessaire d'y répondre dans l'urgence.

Dans un tel contexte, la mobilisation de la FNCCR et de ses adhérents est entière. Nous abordons ces défis dans le respect de nos valeurs essentielles : solidarité territoriale, équité, service public. La question du financement du service public de l'eau se pose : celui-ci doit évoluer pour prendre en compte les bouleversements induits par les pollutions et le réchauffement climatique. L'eau paie l'eau : c'est le principe du pollueur payeur, qui nous guide.

Mais il pourrait aussi intégrer une nouvelle chaîne de responsabilité. Je crois qu'au principe de « pollueur payeur », nous préférons le principe de « responsable payeur », plus pertinent en termes d'équité sociale et hydrique. C'est en effet nécessaire pour préserver la ressource en eau, et c'est aussi un enjeu de santé publique, car aujourd'hui, nos services sont confrontés à d'importants coûts de dépollution, qui sont malheureusement répercutés sur les consommateurs.

La contamination massive des ressources en eau par les pesticides et leurs métabolites est un sujet majeur.

En effet, les signalements de non-conformité dus aux pesticides se multiplient. Aujourd'hui, près de 20 % de la population nationale, soit un foyer sur cinq (environ 12 millions d'habitants), est alimenté par une eau non conforme. C'est pourquoi nous avons porté différentes propositions: la tarification saisonnière, la hausse du plafond de la partie fixe, la mesure d'accès social à l'eau, l'augmentation de la redevance pour pollution diffuse, la création d'une redevance biodiversité. Ces propositions sont désormais versées au débat public, et notre Congrès en débattra largement.

Les difficultés demeurent également sur d'autres aspects. Ainsi, la transposition de la directive eau potable est encore incomplète. Je pense notamment aux textes relatifs à la préservation de la ressource en eau dans les zones de captage, pour l'alimentation en eau potable. Ils sont aujourd'hui bloqués en raison de l'opposition d'une partie de la profession agricole. Il est pourtant vital de sanctuariser les aires d'alimentation, pour les préserver des produits phytosanitaires. Nous sommes toujours en attente de l'arrêté ministériel fixant les critères de classement des points de prélèvement sensibles. Cette absence de publication retarde la mise en œuvre des mesures de protection dont l'urgence est évidente.

On le voit, les relations entre le secteur de l'agriculture et les collectivités demeurent difficiles, et sont source de beaucoup d'incompréhension. Un dialogue, auquel l'État doit s'associer, doit nécessairement s'ouvrir. Nous sommes conscients des difficultés rencontrées par de nombreuses exploitations agricoles, et nous faisons la différence avec l'agro-industrie. C'est pourquoi nous avons proposé plusieurs mesures pour soutenir le monde agricole. Il faut en effet accompagner l'agriculture dans sa transition et son adaptation au changement climatique. Nous appelons de nos vœux une politique qui évolue vers davantage d'agro-écologie. Les financements de la PAC peuvent réconcilier agriculture et environnement, producteurs et consommateurs, urbains et ruraux, souveraineté alimentaire et santé publique.

Les très fortes sécheresses de 2022 et 2023 ont sonné comme un avertissement. Certes, depuis, à quelques exceptions près, les nappes phréatiques se sont largement reconstituées, mais nous ne pouvons ignorer qu'un nouveau cycle s'engage, un cycle dans lequel la ressource en eau va se raréfier. Nous devons donc veiller à préserver cette ressource. Or, les conflits d'usage, les politiques d'urbanisme retiennent davantage l'intérêt des médias, et c'est légitime. Mais d'autres sujets appellent désormais notre attention.

Nos services publics sont déjà mobilisés pour réduire les prélèvements d'eau pour l'alimentation en eau potable, conformément aux engagements des Assises de l'eau. D'autres pistes se profilent : c'est le cas par exemple de la réutilisation des eaux usées traitées, une des mesures prioritaires du Plan Eau de mars 2023 pour lutter contre les effets de la sécheresse.

La liberté des modes de gestion : un choix assumé

Nous avons plaidé pour que les textes d'application fassent preuve de la souplesse nécessaire. Or, ces différentes mesures ont aussi une incidence sur l'équilibre de nos services publics. Elles induisent un effet de ciseaux, en combinant réduction des recettes et augmentation des charges. Il est donc nécessaire de réfléchir à d'autres modalités de financement qui tiendront compte de la responsabilité de tous les acteurs dans ce domaine.

À la FNCCR, nous restons attachés à la liberté du choix de gestion. Nous veillons donc à accueillir au sein de notre Fédération des collectivités qui ont fait le choix de la délégation, comme celles qui privilégient la régie. Ces dernières années, le choix de la régie a guidé nombre de nos collectivités, c'est un modèle qui a fait ses preuves et qui se consolide progressivement. La vitalité du réseau France Eau Publique le prouve. On le sait très bien ici, à Besançon, où les élus ont porté la régie publique de très longue date.

Le déploiement de la fibre dans le contexte de fin du réseau cuivre

Je voudrais conclure en ayant un mot sur le numérique et les autres réseaux. Alors que la fin du réseau de cuivre est prévue pour 2030, le déploiement de la fibre optique est loin d'être achevé. Récemment encore, des annulations de crédits au programme très haut débit ont été annoncées, lesquelles retarderont la généralisation de la fibre dans les foyers. C'est d'autant plus regrettable que l'État a accordé des aides publiques aux opérateurs privés, qui accusent pourtant un retard de déploiement de la fibre. Or, la dernière marche est désormais visible : 37 millions de locaux (logements et entreprises) sont désormais raccordés, soit 84 %. C'est un atout économique colossal, qu'il nous faut renforcer. Les collectivités locales ont déjà beaucoup investi et continuent de le faire. Malheureusement, l'équilibre économique de certains réseaux d'initiative publique (RIP) est parfois fragile. À cet égard, les enseignements de notre observatoire de la viabilité des RIP sont particulièrement inquiétants. Ils mettent en évidence un différentiel tarifaire en défaveur des RIP. C'est pourquoi nous réitérons la demande de création d'un fonds de péréquation qui soutienne les investissements nécessaires pour terminer ce déploiement.

Les collectivités ont besoin du soutien de l'État pour que la fibre soit véritablement accessible à tous, y compris les plus démunis.

En dépit de ces difficultés, nous continuons à œuvrer pour faciliter le déploiement technique de la fibre, avec Enedis et InfraNum. Nous avons ainsi modernisé le modèle national des conventions d'appui commun, qui facilitent l'utilisation des supports électriques. Une très large partie des 11 millions de prises à construire en zones peu denses et rurales pourraient en effet recourir au réseau public basse tension. Ce réseau, qui est le nôtre, peut aussi accompagner d'autres mutations numériques. Une nouvelle convention signée avec Enedis permet désormais d'utiliser le réseau en basse tension comme support pour les caméras de vidéoprotection, ou pour les panneaux de signalisation au service des administrés.

La multiplication des objets connectés pose d'ailleurs une question sur l'optimisation des supports. Les élus et les citoyens sont en effet de plus en plus hostiles à cette multiplication des supports, mais ils sont favorables à l'émergence de nouveaux services. Je pense par exemple au rôle crucial de l'éclairage public connecté dans la définition des trames sombres pour préserver la biodiversité. La sobriété postCovid nous a beaucoup aidés. Nombre de collectivités se sont saisies de ce sujet et ont pu ainsi, à la fois rénover et moderniser l'éclairage public, le plus souvent en recourant au fonds Lum'ACTEE, au Fonds Vert ou à l'Intracting, formidable aide de la Banque des Territoires, qui permet de financer les travaux sur les ouvrages par les économies de consommation d'énergie réalisées.

Par delà les réseaux, la question des usages reste ainsi cruciale. La FNCCR s'attache à porter des sujets transversaux avec ses adhérents. Je pense au Plan de corps de rue simplifié (PCRS), la sécurité, les territoires connectés durables. Nous renforçons également nos liens avec l'Avicca qui partage ces mêmes préoccupations, avec laquelle nous signerons demain une convention de partenariat, avec son Président, Patrick CHAIZE.

Chers congressistes, la territorialisation des services publics locaux, intitulé de notre congrès, s'inscrit dans le cadre de la transition écologique. Ce défi est pertinent, car c'est au niveau local que la transition énergétique se réussira. Les élus locaux que nous sommes en connaissent à la fois les enjeux et les contraintes. Nous dialoguons quotidiennement avec les services de l'État, mais nous dialoguons aussi quotidiennement avec les citoyens et les consommateurs. Nous sommes en quelque sorte les responsables d'équilibre de la transition écologique. Nous entendons la construire au rythme et à l'échelle du territoire, au service de tous.

Tous ces thèmes et bien d'autres sont au menu de ce congrès qui accueille près de 1500 participants. Nous les aborderons à la fois de manière technique et politique, car la FNCCR est d'abord une association d'élus. La compétence et l'engagement des élus et des agents des services publics sont des éléments clés de la territorialisation. C'est pourquoi je tiens à vous remercier collectivement de votre dévouement à tous, constant et sans faille, pour la bonne conduite des services publics locaux. Nous nous attacherons aussi à prendre du recul, avec la conférence de l'AARSHE, et la conférence grand public qui accueillera l'explorateur Raphaël DOMJAN, le premier à avoir réalisé un tour du monde à l'énergie solaire. Plusieurs personnalités nous feront aussi le plaisir de leur présence : Emmanuelle WARGON, Présidente de la CRE, Luc REMONT, PDG du groupe EDF, Xavier PIECHACZYK, Président de RTE, Marianne LAIGNEAU, Présidente du directoire d'Enedis, Laurence POIRIER-DIETZ, Directrice générale de GRDF et Nicolas GUERIN, Secrétaire général du groupe Orange.

La situation politique exceptionnelle que vit notre pays avec la tenue des élections législatives anticipées a logiquement entraîné la défection des ministres et des députés qui devaient intervenir dans ce congrès. Je vous remercie d'excuser également l'absence des Préfets qui sont soumis au droit de réserve. L'organisation du congrès s'en est trouvée bousculée dans les dernières semaines, mais nous avons eu à cœur de maintenir nos travaux, afin de pouvoir nous réunir et réfléchir ensemble à l'avenir de ces services publics locaux qui sont essentiels. Comme le disait Victor Hugo: « aimer, c'est agir ».

Je vous remercie de votre présence, le 39° congrès de la FNCCR est ouvert!

Jean-Michel LOBRY

Merci Président. «Aimer, c'est agir » une citation qui fonctionne également dans l'autre sens. Merci beaucoup, vous êtes dévoué à un service public de qualité et vous avez réaffirmé que c'est au niveau local que se jouera la transition écologique. Je vous cite : « nous sommes en quelque sorte les responsables d'équilibre de la transition écologique, nous entendons la construire au rythme et à l'échelle du territoire, et au service de tous ». Cette notion d'équité est évidemment importante. Merci pour ces propos introductifs qui cadrent bien les débats des travaux de ces trois journées.

MERCI À MADAME LA MAIRE DE BESANÇON, ANNE VIGNOT DE NOUS ACCUEILLIR. VOUS ÊTES ÉGALEMENT PRÉSIDENTE DU GRAND BESANÇON MÉTROPOLE. BESANÇON ÉTAIT EN FÊTE HIER SOIR, AVEC LE PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE.

Anne VIGNOT



Bonjour, merci à vous tous de votre présence à Besançon, qui accueillait effectivement hier le passage de la flamme olympique, et réunissait énormément de monde, ce qui nous fait du bien dans les temps si obscurs que ceux que nous traversons depuis ces dernières semaines. Nous sommes là aujourd'hui sur un territoire innovant et ouvert, qui voit l'avenir dans la collaboration et dans le vivre ensemble.

Monsieur le Président, vous avez été un très bon ambassadeur de Besançon en décrivant les magnifiques personnages qui sont les marqueurs de ce territoire. Pour autant, il est important de redire que vous êtes ici dans un territoire dans lequel la relation entre la ville et la nature n'est pas fantasmée. Il s'agit bien d'une relation organique, d'un métabolisme urbain, tant la relation entre la nature et nos aménagements est intime.

Vous êtes ici à trois stations de tramway de la Cité des Lumières, qui s'élevaient contre l'obscurantisme et contre l'arbitraire. Vous voici aussi dans un territoire d'innovation. Certes, Besançon bénéficie de labels UNESCO, mais parler de Vauban et du réseau Vauban revient à s'interroger sur la manière de travailler des matériaux, de construire et de penser la défense à l'époque. Ces frontières qui ont été celles de la guerre sont désormais celles de la paix. La valeur essentielle de l'UNESCO est encore une fois le vivre ensemble, et donc la paix. L'autre label UNESCO est tout aussi important que le premier, et se rapporte à ce moment de l'histoire au cours duquel la France est entrée en guerre contre les huguenots, lesquels ont fui en Suisse. Cette guerre a apporté le développement de l'horlogerie, de la mécanique de précision et de la joaillerie, ce savoir-faire industriel et artisanal local est devenu extrêmement transversal. Nous entretenons une relation très étroite avec nos amis suisses, basée sur les questions d'innovation. Comme vous le disiez, les innovations viennent des territoires, des savoir-vivre et des savoir-faire, et des personnes. C'est tout le sens du thème sur lequel vous porter vos travaux : la territorialisation de l'innovation. La première innovation consiste à continuer à travailler ensemble dans une intelligence collective. Nous ne trouverons pas d'avenir à nos biens communs que sont l'eau, l'énergie, la gestion des déchets, le numérique, sans territorialisation et sans innovation, ce à quoi chacun de nos territoires travaille.

Je ne dresserai pas le catalogue des nombreuses actions engagées sur la ville de Besançon ou sur le territoire du Grand Besançon Métropole, avec nos partenaires, mais je vais cependant donner quelques exemples. Je n'aborderai pas le sujet de l'eau, puisque mon collègue Christophe LIME est en charge de cette question de l'eau dans toutes ces dimensions. J'en profite pour le remercier pour ce travail qu'il porte depuis de nombreuses années, et qui participe à la vitalité de la FNCCR.

Quelles que soient l'innovation et la volonté des territoires, nous ne parviendrons pas à atteindre les objectifs obligatoires, sans travailler ensemble, et nous avons besoin pour cela de l'État. Or, comme vous l'avez indiqué Monsieur PINTAT, l'État montre des signes de diminution des moyens, confrontant les collectivités à un mur d'investissements qu'elles ne parviendront pas à dépasser. L'objectif de 2050 nous est très souvent rappelé. J'aime à dire que si nous conservons cette trajectoire, nous atteindrons des températures insupportables en 2050. Nous sommes tous parents, voire grands-parents. J'ai pour ma part un petit-fils de deux ans et demi, qui aura 30 ans en 2050 et je n'aimerais pas qu'il vive à une température extérieure de 40, voire 45 °C, comme les prévisions semblent vouloir les tracer actuellement. Cela nous oblige à être absolument innovants, et à travailler les solutions. Ce territoire produit des solutions qui ne datent pas d'aujourd'hui, mais qui sont en accélération entre autres grâce aux plans nationaux et à la région Bourgogne Franche-Comté que je remercie d'œuvrer à nos côtés pour mener des politiques dans tous les domaines. Il nous tient à cœur de trouver toutes les solutions, ce qui passe parfois par la régie publique, et parfois par la concession ou la délégation. Tous les moyens sont bons pour être efficaces. Ainsi, la collecte des déchets est opérée en régie. Notre intercommunalité a été la première à mettre en place la redevance incitative, qui a permis entre 2008 et 2021 de réduire le volume de déchets de 12015 tonnes, ce qui nous a permis de fermer un four. Les objectifs que nous avons atteints sont colossaux, puisque pour la métropole du Grand Besançon, nous n'enregistrons que 142 kilogrammes de déchets par an et par habitant, alors qu'au niveau national, on comptabilise 254 kilogrammes de déchets par an et par habitant. Il nous reste certes des efforts à produire, mais nous avons là une réussite à partager.

Nous en parlons peut-être moins, cependant nous avons en régie une très belle équipe, composée de 150 agents, qui travaille sur la question de la biodiversité, donc la manière de traiter nos espaces publics et nos forêts, dont certaines sont en très grand péril. La disponibilité de cette grande équipe permet d'intervenir très rapidement. Je me souviens qu'en 2018, nous avons abattu en urgence 8 000 frênes sur les espaces publics en raison de leur dangerosité. Nous devions atteindre des objectifs.

Tout ce que la FNCCR met en place pour l'énergie, l'eau ou l'ensemble des systèmes en réseau a un seul but : atteindre les objectifs de la réduction des gaz à effet de serre et de la décarbonation. C'est sur ce territoire que nous devons y travailler, car c'est aussi sur ce territoire que nos populations en subissent les conséquences les plus directes. Je m'inscris donc dans la trace qui est la vôtre pour ce qui concerne la désimperméabilisation, le fait de planter plus d'arbres, faire en sorte que la goutte d'eau qui tombe sur le territoire joue sa fonction essentielle.

En 1968, Besançon avait déjà un réseau de chaleur, celui-ci sera augmenté de 15 000 équivalents logements supplémentaires. C'est un objectif important pour un territoire qui souhaite être résilient, ouvert aux nouvelles façons de vivre.

Je serai amenée à vous quitter dans quelques instants, car je serai cet après-midi à Paris, en conférence devant des aménageurs du territoire, qui œuvrent sur les nouveaux modes de construction. Pour ce qui concerne les réseaux, nous avons besoin de travailler à l'innovation, et nous avons aussi besoin de penser nos territoires dans leur aménagement et dans leur mode constructif. Dans tous les domaines, nous avons besoin de travailler à ce que la transformation profonde et majeure s'opère, de sorte à atteindre les objectifs permettant de préserver la vie, et tout le vivant. L'intelligence collective qui vous réunit doit nécessairement nous permettre de produire de nouvelles idées, des conceptions fortes sur lesquelles nous pourrons investir. Si tous les investissements ne sont pas prioritairement alloués à ces enjeux alors, nous ne parviendrons pas à opérer ce changement, car très clairement, l'accélération est d'abord dans le changement climatique et dans les crises géopolitiques, pas uniquement dans la transition écologique. Cela nous impose d'être très fort collectivement et très unis pour penser ensemble les bonnes solutions. Je suis certaine que vous allez fortement y travailler, ie vous remercie.

Jean-Michel LOBRY

Merci Madame la Maire. Vous nous dites que nous n'arriverons pas à dépasser le mur de l'investissement, et que nous avons besoin de l'État. Vous nous dites également qu'innovation et territorialisation sont un seul et même combat, et vous nous invitez à nous inspirer de la Cité des Lumières. Merci de votre contribution.

J'INVITE CHRISTOPHE LIME À NOUS REJOINDRE, VICE-PRÉSIDENT DE GRAND BESANÇON MÉ-TROPOLE, EN CHARGE DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX FLUVIALES.

Christophe LIME



Merci à vous Monsieur le Président PINTAT ainsi qu'au Conseil d'administration de la FNCCR d'avoir choisi une des plus belles villes de France, Besançon, comme lieu de notre congrès, qui plus est l'année du 90e anniversaire de notre Fédération. Merci à toutes les structures locales d'avoir soutenu cette candidature et tout particulièrement le SYDED et son Président Patrick CORNE, qui a réussi à entraîner dans cet élan tous les syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté. Merci donc aux équipes du SYDED et de Grand Besançon Métropole d'avoir mis toute leur énergie dans cette organisation, tout particulièrement dans les dernières semaines avec les quelques aléas qui ne nous ont pas facilité la tâche, pour une préparation sereine.

Étant élu à l'eau et à l'assainissement, je souhaite attirer l'attention de tous les congressistes sur l'importance vitale de l'eau dans les années à venir avec les conséquences du changement climatique. L'eau deviendra un élément déterminant dans tous les choix stratégiques pour nos collectivités, avec des périodes de canicule de

plus en plus fréquentes, et des événements pluvieux de plus en plus violents. La vie de nos concitoyens en sera impactée. Dès aujourd'hui, nos choix d'urbanisme, d'énergie, d'agriculture, de déplacement et d'économie sont dictés par nos futures ressources d'eau, tant de manière quantitative que qualitative.

La FNCCR doit devenir non seulement un outil de la gestion du quotidien, ce qu'elle fait très bien avec ses élus et ses salariés, mais elle doit encore plus préparer l'avenir en étant force de proposition et d'action : elle doit devenir la référence en eau et en assainissement en France. Lors de ce congrès, vous pourrez vous rendre compte qu'un grand nombre de nouvelles adhésions se font dans le domaine de l'eau.

Pouvons-nous faire mieux? Je le pense sincèrement. Il existe des milliers de collectivités ou syndicats, en gestion déléguée ou publique auxquels nous pourrions proposer nos services. Nous disposons sur tout le territoire de syndicats d'énergie qui ont des contacts avec l'ensemble de ces collectivités. Pourquoi ne pas les utiliser pour faire connaître toutes nos compétences, bien sûr dans l'eau et l'assainissement, mais aussi sur le numérique et les déchets?

Nos collectivités seront confrontées à des défis que jamais notre société postindustrielle a eu à surmonter. À Besançon, nous sommes confrontés dès à présent au climat que connaissait la ville de Lyon au début des années 2000. Si nous continuons sur cette trajectoire, Besançon connaîtra en 2050 le même climat que Séville actuellement.

Je profite également de cette tribune pour vous rappeler qu'à l'intérieur de notre Fédération, il existe France Eau Publique, structure que nous avons créée il y a un peu plus de 10 ans maintenant avec quelques collectivités et syndicats. Aujourd'hui, France Eau Publique représente plus de 17 millions de citoyens alimentés en eau, et 13 millions de citoyens reliés à l'assainissement, et emploie plus de 13000 collaborateurs. Nous sommes devenus les représentants de la gestion publique de l'eau en France, tant pour les Ministères que pour les Parlementaires et les structures associées à l'eau. France Eau Publique est adhérente à Agua Publica Europea, structure européenne chargée à Bruxelles de défendre la gestion publique de l'eau, là où tout se décide sur cette compétence. Je vous invite à venir nous rencontrer sur notre stand pour répondre à toutes vos questions, ou si vous souhaitez adhérer à France Eau Publique. Il reste un certain nombre d'adhérents publics à la FNC-CR qui n'adhèrent pas encore à France Eau Publique, ils seront les bienvenus.

Je terminerai en formulant un vœu. La FNCCR détient, grâce à ces élus et son personnel, un énorme savoir-faire. Il faudra aller plus vite, plus fort pour le faire savoir. Nous en sommes capables et nous avons tout pour le réussir. Je vous souhaite un bon congrès à tous. Vive le 39e congrès de la FNCCR à Besançon.

Jean-Michel LOBRY

Merci beaucoup Christophe LIME. France Eau Publique recrute donc, et nous nous retrouverons volontiers sur votre stand. Je note également votre souhait que la FNCCR devienne la référence de proposition et d'action en matière de politique de l'eau en France.

J'INVITE PATRICK CORNE À NOUS REJOINDRE, PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE D'ÉNERGIE DU DOUBS, LE SYDED. SOYEZ LE BIENVENU.

Patrick CORNE



Monsieur le Président de la FNCCR, cher Xavier, Monsieur le Sénateur, Madame la Présidente de région, chers élus locaux, chers collègues maires du Doubs et d'ailleurs, chers représentants des syndicats d'énergie. Je suis très honoré de vous accueillir à Besançon en accord avec Anne VI-GNOT, Présidente du Grand Besançon Métropole, et Christophe LIME qui a œuvré depuis plusieurs années pour que ce 39° congrès se tienne ici. En ce qui me concerne, je préside depuis 7 ans Territoire d'Énergie Doubs SYDED, le Syndicat mixte d'énergie du Doubs. Nous sommes un petit et jeune syndicat, contrairement à la FNCCR, cette honorable institution de 90 ans, qui pourrait être notre mère, voire notre grand-mère.

Le SYDED est plutôt jeune, mais cela ne l'empêche pas d'agir très concrètement au service des collectivités du Doubs. Nous gérons le contrat de concession avec Enedis et EDF pour 559 communes du Doubs, soit la totalité hormis les 10 communes de l'entreprise locale de distribution, notre ELD de Labergement-Sainte-Marie, dont je salue Camille ROUSSELET, son Président, qui a œuvré avec nous à l'accueil du congrès. Ce contrat permet d'assurer aujourd'hui la distribution publique d'électricité pour 553 000 habitants du Doubs. Depuis le 1^{er} janvier 2021, nous avons repris la maîtrise d'ouvrage rurale de 515 communes et 222000 habitants. Nous réalisons ainsi environ 12 millions d'euros de travaux électriques chaque année, en enfouissement, en renforcement, en sécurisation et en extension des réseaux. Nous assurons un service de mobilité électrique aux habitants de notre réseau et le schéma directeur des infrastructures de recharge électrique pour le département a été réalisé en 2023, lequel a de suite été validé par la préfecture.

Avec notre fonds de transition énergétique, nous finançons chaque année plusieurs dizaines d'opérations de rénovation énergétique de bâtiments, d'installation de chaleur renouvelable ou d'installation de production électrique pour les communes du Doubs. Nous organisons également un large groupement d'achats d'énergie à l'échelle de la région Bourgogne Franche-Comté, avec les sept autres syndicats d'énergie. Dans le Doubs, plus de 300 collectivités nous font confiance pour cette fourniture de gaz, d'électricité, et pour certaines, de granulés bois.

Nous assistons les communes du Doubs dans le domaine de l'éclairage public, à travers un service de maintenance et un appui à la rénovation énergétique. Pour ces programmes, nous sommes lauréats du Fonds Vert de l'État pour 2023 et j'espère pour 2024 également.

Depuis cette année, nous gérons également une régie de chaleur pour le compte des communes qui souhaitent nous transférer leurs compétences. De façon générale, nous assistons les communes du Doubs pour l'ensemble de la thématique énergétique dans une logique de services mutualisés à l'échelle du département pour ceux qui en ont besoin.

Enfin, depuis 2020, avec notre SEM Énergie Citoyenne, dont nous sommes actionnaires avec le SYDEC du Jura et la Région, nous développons des projets de production d'énergie électrique renouvelable sur le territoire, dont les communes et les citoyens sont actionnaires et bénéficiaires directs des retombées économiques.

Je remercie les membres du bureau du Comité syndical, présents aujourd'hui, et les agents du SYDED sans lesquels aucune de ces actions ne serait possible.

Il sera question durant ces trois jours de territorialisation de la transition énergétique. Cela fait écho à nos activités et nos compétences. Le constat de la transition énergétique fait autorité. Nous le savons, nous devrons atteindre la neutralité carbone en 2050. Y parvenir nécessitera d'appliquer sobriété et efficacité, pour réduire notre consommation d'énergie de moitié, la moitié restante devant être constituée d'énergie renouvelable et décarboner.

La vraie question aujourd'hui consiste à savoir comment procéder pour y parvenir. Il faut se prendre en main et faire en sorte que chacun sur son territoire fasse sa part. C'est ainsi que l'on a l'habitude de travailler en Franche-Comté. Historiquement, chaque village s'organisait autour de sa fruitière, sa coopérative fromagère, pour mettre en commun les ressources et les moyens permettant d'atteindre les meilleurs résultats. À l'époque, il s'agissait de produire un meilleur fromage. C'est aujourd'hui ce que font les syndicats d'énergie : ils mettent en commun leurs ressources et leurs moyens pour assurer la transition énergétique de chaque territoire, y compris les plus petits, ceux qui ont le moins de moyens et le moins de ressources pour y parvenir.

Je profite de cette tribune pour passer quelques messages afin que nous parvenions à atteindre nos objectifs de transition énergétique.

À l'État et aux Parlementaires : il faut nous laisser l'accès aux ressources financières. Notre quote-part de taxe sur l'électricité est indispensable au bon fonctionnement de nos syndicats. Comme l'a rappelé le Président PINTAT, le FACE, qui n'a pas été revalorisé depuis 2012, doit être mieux doté. Il faut aussi nous simplifier la vie et permettre aux AODE et aux syndicats d'énergie d'intervenir largement dans le domaine de la transition énergétique en nous mettant au cœur du dispositif dans les territoires. La loi doit nous consacrer comme les opérateurs locaux de la transition énergétique.

À notre concessionnaire Enedis : le défi de la transition est colossal pour les réseaux. Le modèle de contrat de concession dont les termes ont été arrêtés il y a plus de sept ans lors de la signature de l'accord-cadre national de 2017 doit être revu. Il est temps d'ouvrir des évolutions sur les contrats de concession. Les syndicats d'énergie doivent pouvoir raccorder les producteurs publics, et les pro-

jets EnR des sociétés d'économie mixte. Les PPI doivent être plus ambitieux et centrés sur la transition énergétique. Les réseaux construits doivent faciliter l'insertion des EnR. Les matériels installés (transformateurs, accessoires, câbles, appuis, etc.) doivent être fabriqués en France et en Europe pour assurer notre souveraineté énergétique. Cette liste n'est pas exhaustive. Nous devons rediscuter de notre relation contractuelle pour dynamiser la transition énergétique dans les territoires.

À la FNCCR enfin: l'urgence de la transition énergétique impose d'aller plus loin et plus vite. Nous devons être proactifs et forces de propositions auprès de nos partenaires: l'État, le FACE, Enedis, EDF, GRDF et Orange. C'est à nous, qui connaissons les territoires, d'apporter des propositions et à nos partenaires de les entendre, en étant ouverts à des évolutions significatives de nos pratiques habituelles.

Le défi de la transition énergétique est immense. Si nous voulons y parvenir, nous devons être en mesure de le territorialiser, c'est-à-dire d'adapter nos pratiques et nos politiques à chaque territoire, où un même problème peut trouver des solutions.

Je profite enfin de cette tribune et de la présence du PDG d'EDF pour passer un dernier message. Les huit syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté, dont le SYDED, ont conclu avec EDF un très gros marché de fournitures d'électricité sur la période 2023-2025. Nous représentons 2200 adhérents et 400 gigawattheures d'électricité et autant pour le gaz. Après plusieurs mois de discussions avec les équipes d'EDF, nous ne parvenons toujours pas à obtenir une facturation claire et propre de l'énergie consommée en 2023 et 2024. Monsieur Rémont, je vous sollicite personnellement afin qu'EDF tienne ses engagements pour ce marché public.

Pour conclure, vous êtes ici à Besançon, capitale de la Franche-Comté historique. Désormais, avec nos amis bourguignons, nous faisons tous partie de la Région Bourgogne Franche-Comté. En quelques années, nous avons appris à territorialiser beaucoup de sujets. Par exemple, en termes de gastronomie, les fromages et la charcuterie de Franche-Comté se marient très bien avec les vins de Bourgogne. En voilà un bel exemple de territorialisation et de différenciation territoriale. Je vous invite à prendre le temps de passer sur notre stand, à l'entrée du salon, où nous pourrons partager en ensemble un moment de convivialité et de discussion, autour de

nos meilleures spécialités, avec mes sept collègues des syndicats d'énergie de la région. Je vous souhaite un bon séjour dans notre Région.

Jean-Michel LOBRY

Le Président d'EDF, qui nous a rejoints, abordera avec vous le sujet de la facturation, qui est un important sujet d'actualité pour chacun de vos territoires. Nous avons entendu vos deux appels consistant à vous donner de l'air sur vos capacités à être autonomes sur les leviers de financements, et sur la simplification de la relation contractuelle. Enfin, je note que Patrick CORNE invente le concept de la fruitière de l'énergie.

J'ACCUEILLE MARIE-GUITE DUFAY, PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONALE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ.

Marie-Guite DUFAY



Monsieur le Président la FNCCR, Monsieur le Sénateur, Monsieur le Président d'EDF, Madame la Présidente du directoire d'Enedis, Mesdames et Messieurs les élus, chers congressistes, quelques mots pour vous dire que je suis heureuse que les propositions des grands ambassadeurs que sont Christophe LIME et Patrick CORNE aient abouties, pour que vous soyez ici et que la FNCCR ait choisi Besançon. Vous avez été nombreux à vanter les mérites de Besançon. Je dirais très sobrement que Besançon sait depuis longtemps monter des politiques publiques totalement innovantes, tant en matière sociale (c'est en effet ici qu'a été inventé l'ancêtre du RSA et du RMI) qu'en matière écologique.

Vous êtes dans un bel endroit pour produire de belles réflexions.

En ce 39ème congrès, la FNCCR fête aussi son 90e anniversaire. Votre Fédération est devenue une institution, avec pas loin d'un siècle de pilotage des services publics locaux essentiels : l'énergie, l'eau, les déchets, le numérique. Je vois que notre territoire régional est très bien représenté au sein de votre conseil d'administration, avec pas moins de sept membres : les Présidents des syndicats d'énergie de la Nièvre, de l'Yonne, de la Côte-d'Or et du Jura, la ville de Besançon et les Sénateurs Jean-François LONGEOT et Fabien GENET.

Vous avez choisi un thème qui plus est d'actualité, qui s'impose à tous, aux citoyens comme aux élus, aux territoires, aux pays et au monde entier : le sujet de la territorialisation de la transition écologique et des services publics. Ce thème m'est cher, parce que la Région Bourgogne Franche-Comté est, elle aussi, depuis longtemps engagée dans la transition énergétique et écologique. Ce thème est de nature à interroger nos modes de vie, nos services publics, notre avenir.

Notre Région qui est l'une des plus rurales de France, mais aussi l'une des plus industrielles, est peut-être aussi la moins artificialisée du pays. Elle a une très longue histoire et une riche relation de travail avec les huit syndicats d'énergie, acteur énergétique de premier plan et poids lourds de votre Fédération. Je citerai le soutien de l'ADEME depuis plus de vingt ans au poste de conseiller en énergie partagé, mais aussi la convention de partenariat signée dès 2019 et renouvelée en 2022 pour avancer ensemble sur des enjeux communs, comme la maîtrise des consommations des bâtiments publics, la lutte contre la précarité énergétique, le développement des énergies renouvelables ou encore les réseaux de chaleur, en soutenant l'animation. La Région est devenue actionnaire de trois SEM Énergie renouvelable, détenues majoritairement par les syndicats d'énergie. Cela a pris du temps, mais cela fonctionne.

Il y a également eu l'élaboration du schéma de raccordement aux énergies électriques, la mise en place du Comité régional de l'énergie co-piloté avec l'État et les huit syndicats d'énergie, et plus récemment, une participation active à la démarche de planification écologique initiée par l'État et à laquelle la Région est pleinement associée, et sur laquelle je reviendrai très rapidement. Il est difficile, voire impossible, d'agir et d'accélérer la transition énergétique, qu'il s'agisse de rénovation énergétique performante, de mobilité électrique avec les bornes de recharge, ou de transition écologique avec la réduction de la pollution lumineuse et de l'éclairage public afin de protéger la petite faune, sans les nombreux acteurs du quotidien que vous êtes, et sans les syndicats d'énergie et leurs adhérents: vous, les collectivités.

En Bourgogne Franche-Comté, nous sommes pleinement engagés sur le front de la transition énergétique et écologique. Notre assemblée politique n'est pas unanime sur ce sujet, mais ma majorité l'est totalement.

Je suis étonnée qu'avec l'acuité des problèmes qui se posent il subsiste des doutes sur la nécessité d'aller de l'avant sur ce sujet. Depuis longtemps, nous avons été pionniers sur les dispositifs de maîtrise de l'efficacité thermique dans les bâtiments publics, dans les logements privés, dans les organismes HLM, avec le dispositif BBC Effilogis. Dans cette région, nous sommes très volontaires sur l'éolien terrestre et sur le sujet des éco-conditionnalités, sujet qui a tout le monde contre lui, sauf ceux qui ont à cœur de réussi cette transition écologique et énergétique. En effet, il n'est plus envisageable d'investir des fonds publics sans y mettre des éco-conditions. Cela suscite de nombreux commentaires.

Il y a quelques mois, L'État lançait une démarche de planification écologique que j'ai saluée, mais qui a été incomprise. J'ai fortement salué cette démarche de planification écologique n'était pas un exercice de plus, qui venait s'ajouter à tous les exercices déjà existants sur le sujet. Cette démarche affirmait la volonté de faire en sorte que partout, depuis les territoires, à tous les échelons (communaux, départementaux, régionaux), l'approche avec l'État soit la même sur les indicateurs à mettre en place pour avancer. S'engager sur des principes et des objectifs, c'est bien, mais l'important c'est l'action, qui doit être mesurée au moyen d'indicateurs communs depuis Matignon, qui a mis ce cadre de travail en place, à nos territoires. J'ai vraiment appuyé cette démarche de l'État et j'ai même souhaité qu'elle soit copilotée par la Région. J'ai embarqué beaucoup d'élus dans cette démarche. Nous en étions au stade du diagnostic. Mais j'ai bien senti au cours des réunions, pourtant bien suivies, que le doute subsistait, alors qu'il s'agit d'un exercice novateur. Je suis effarée de voir le contexte politique dans lequel se trouve la France aujourd'hui, ces sujets de transition écologique sont totalement effacés par la campagne des législatives. J'espère de bonnes surprises pour nous tous.

J'insiste beaucoup sur la question de la transition écologique parce que c'est le thème de votre congrès. Mais je sais aussi combien la question de la transition numérique anime beaucoup de vos membres. Je voudrais vous dire que vous êtes dans une région pionnière dans ce domaine. Elle a en effet mis en place la première agence du numérique en 2022, une agence régionale pour que nous développions une politique publique du numérique et que nous commencions à prendre en compte le sujet de l'intelligence artificielle. La réalisation d'un data BFC de collecte de données est en cours, grâce à laquelle la Région est lauréate d'un appel à projets national «Territoires intelligents et durables». Enfin, la Région contribue à un projet d'ambition européenne dédié au développement de l'intelligence artificielle appliquée à la gestion des bâtiments publics dans un objectif de sobriété énergétique, qui rejoint donc le thème central de vos travaux durant ces trois jours de congrès. Je vous souhaite que ces trois jours soient particulièrement riches et équilibrés, car vous ne pouvez pas venir à Besançon et dans cette région, sans en goûter ses plaisirs culinaires. Je vous remercie.

Jean-Michel LOBRY

Merci Madame la Présidente. L'équilibre passe donc par les plaisirs de la vie également. La planification écologique est, dites-vous, un exercice novateur. C'est une question de coopération, laquelle se travaille.

Il est le fidèle des congrès de la FNCCR: Olivier SAMSON est installé au pied de la scène et durant trois jours, il nous facilitera la vie et les messages par le graphisme. Ses planches de facilitation graphique seront exposées sur l'espace du congrès. Le défi de la territorialisation est le thème de ce congrès. Les solutions viennent donc du terrain. Il n'a pas oublié la fruitière énergétique, avec les jalons posés en 2030 et 2050. L'eau sera le combat du 21^e siècle. Merci à Olivier SAMSON pour ce travail, qui permet une bonne relecture des nombreux partages durant ce congrès.

JE VOUS REMERCIE D'ACCUEILLIR JEAN-FRANÇOIS LONGEOT, SÉNATEUR DU DOUBS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SÉNAT.

Jean-François LONGEOT



Bonjour à tous. Cher Président de la FNCCR, mesdames et messieurs, en vos grades et qualités, permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue dans le département du Doubs, et de vous remercier de votre présence en dépit de cette conjoncture particulière, qui a obligé les organisateurs à modifier un peu leur projet, mais l'objectif à atteindre reste le même: travailler sur la transition énergétique.

Mes chers collègues, je suis très heureux d'être ici parmi vous. Lorsque le Président Patrick CORNE m'a sollicité pour une allocution en ouverture de ce congrès, j'ai immédiatement répondu favorablement, car je suis extrêmement attaché aux syndicats d'énergie. J'ai participé à la création du SYDED en décembre 2000, j'en suis devenu le Président après le décès de mon amie Claude Gérard. Après mon élection au Sénat en 2017, Patrick CORNE a repris la présidence de notre syndicat. Il a su, avec le Directeur, les personnels, les membres du bureau et l'ensemble des élus, le développer pour le rendre toujours plus attractif, pour rendre le plus de services aux communes et intercommunalités du Doubs.

Le Président du Sénat m'a confié la présidence de la commission d'aménagement du territoire et de développement durable. Bien sûr, dans le cadre de ces fonctions, il m'arrive très fréquemment de travailler sur ces thématiques portées par la FNCCR et les syndicats : l'énergie, l'eau, les déchets, l'aménagement numérique, etc. Ces services que vous assurez pour nos concitoyens font l'objet au Sénat de débats réguliers en fonction de l'actualité législative.

Voici quelques sujets qui nous occupent en ce moment.

Sur l'eau et l'assainissement, comme cela a déjà été évoqué, 2026 approche et à compter de cette date, le transfert de la compétence devra être effectif auprès des communautés de communes. J'ai fait partie de ceux qui sont intervenus après la publication de la loi NOTRe en 2018 pour donner davantage de soutien aux collectivités pour s'organiser. Aujourd'hui, nous y sommes, et nous pouvons transformer en opportunité ce que certains ont pu vivre comme une contrainte. J'illustre mon propos de l'exemple du Doubs, qui compte de belles rivières dont les poissons souffrent. Cela concerne le Doubs, mais aussi la Loue, le Cusancin, qui voient leur population de truites décliner pour des raisons de qualité, mais également de quantité d'eau, en été notamment. Il est de notre responsabilité d'élus locaux de mieux faire fonctionner nos installations de production d'eau potable et d'assainissement on nous adaptant à ces évolutions. Agir à l'échelle intercommunale sera certainement un levier puissant pour mieux répondre à ces défis.

Concernant l'énergie, nous atteignons la croisée des chemins. En effet, la neutralité carbone devra être atteinte en 2050. Mais, dès 2030, c'est-à-dire demain, la consommation d'énergie devra être réduite de 55 %. Le premier levier pour y parvenir est la sobriété : il s'agit d'économiser, ce que les maires savent faire en coupant l'éclairage public au cœur de la nuit, en baissant les températures dans certains bâtiments publics, ou en passant à la gestion différenciée et écologique des espaces publics. Le second levier est l'efficacité : il s'agit de rénover les bâtiments publics, d'investir avec du matériel et des véhicules municipaux moins polluants, d'aménager le territoire avec les mobilités douces et les services aux habitants. Le troisième levier, c'est la production d'énergie renouvelable. Il s'agit de développer ce qui est le plus pertinent pour chaque territoire, que ce soit l'énergie solaire (au sol, en toiture, en ombrière, voire en agrivoltaïsme) ou de l'éolien (lorsque les projets sont bien construits et portés par des élus locaux, par les SEM qui partagent la valeur créée avec les habitants), ou du biogaz qui sera sûrement une énergie de transition pendant quelques décennies, ou encore des chaufferies ou des réseaux à base de bois que nous avons en abondance dans notre région.

Sur tous ces dossiers, les syndicats d'énergie et leurs SEM sont en première ligne au service des communes. Dans mes fonctions au Sénat, je défends ces positions. J'interviens régulièrement pour débloquer des points techniques qui limitent vos interventions. Je pense par exemple aux limitations imposées aux communes dans les sociétés de production EnR, ou aux tracasseries administratives autour des compétences partagées entre les différentes collectivités.

Vous pouvez compter sur moi, je serai toujours à vos côtés avec mes collègues Sénateurs pour vous aider, simplifier les règles et pour favoriser la transition énergétique.

Sur les énergies renouvelables, la remise en cause annoncée par Bercy du soutien aux photovoltaïques sur les bâtiments et ombrières me paraît complètement incompréhensible. En effet, pour réduire les dépenses publiques induites par l'arrêté S21, la DGEC a proposé de passer le guichet ouvert à 50 kWc en guichet fermé ou d'abaisser le seuil d'éligibilité et de le fixer à 100 kWc. Cette proposition est en pleine contradiction avec les engagements pris en faveur de la transition énergétique par le gouvernement. C'est pourquoi je n'ai pas manqué de saisir Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, et de la Souveraineté industrielle et du Numérique afin de lui demander de maintenir ce tarif en guichet pour développer le photovoltaïque en toiture puisqu'il est essentiel. Les formats des grandes salles communales, des gymnases, et des groupes scolaires, offrent des toitures 500 à 2500 mètres carrés qui peuvent accueillir du photovoltaïque, sans oublier les entreprises et les groupes commerciaux. Il s'agit de soutenir toute une filière, avec ces constructeurs français et européens, mais aussi ses installateurs, qui depuis plusieurs mois ont réalisé d'importants investissements.

Nous rencontrons sur ces dossiers d'autres soucis dont je me suis entretenu récemment avec l'architecte des bâtiments de France du département du Doubs. L'avis de l'ABF est important pour la sauvegarde de notre patrimoine et la bonne intégration paysagère des projets. Cependant, avec la loi d'accélération des EnR, les élus appellent les ABF à plus d'ouverture et plus d'équilibre. En effet, le déploiement des panneaux solaires dans les sites inscrits et les zones patrimoniales est brûlant. Si la demande d'installation de panneaux et en augmentation, il n'empêche que l'avis conforme de l'ABF imposable au maire, autorité délivrant le permis de construire, peut freiner leur progression pourtant nécessaire au développement du mix énergétique. J'estime que le déploiement des énergies renouvelables est tout à fait conciliable avec la protection des patrimoines, et il n'est nullement acceptable qu'il soit freiné.

Concernant les déchets, les sujets sont nombreux. J'ai travaillé il y a quelques années sur le recyclage, et j'ai remis un rapport sur le recyclage des téléphones portables, qui constitue un exemple très édifiant. Nous avons peu de ressources minières en Europe, alors que nous aurons beaucoup de minerais pour la transition énergétique. Nous aurons besoin de cuivre, d'aluminium, de lithium. Ces métaux se trouvent en abondance dans nos déchets. C'est une des clés de la transition énergétique : nous devons développer l'économie circulaire, créatrice d'emploi sur notre sol et qui nous fournira les matériaux dont nous avons besoin pour notre transition et notre croissance économique.

Enfin, concernant le numérique, j'identifie dans l'actualité un sujet très important : le décommissionnement programmé du réseau cuivre opéré par Orange. Nous devons être vigilants et ne laisser aucun usager sur le bord de la route, notamment les plus âgés dans les milieux ruraux qui doivent être assurés de conserver une ligne téléphonique fixe et fiable. C'est un sujet auquel nous serons extrêmement vigilants au sein de ma commission sénatoriale. Il faut aussi traiter le sujet très important de la propriété des infrastructures souterraines et des poteaux. Orange déposera son réseau, ce qui pose la question de la propriété des infrastructures qui ont été financées par l'argent public. Pour moi, la réponse est évidente : ces infrastructures doivent revenir au bloc communal, sûrement aux syndicats d'énergie ou aux syndicats en charge du haut débit, qui sont dans certains cas les mêmes. Ces sujets font l'actualité.

Les sujets en cours au sein de ma commission sénatoriale en juin portent sur :

- La résilience des réseaux face au réchauffement climatique;
- Le risque inondation;
- Le financement de la transition énergétique;
- Les polluants éternels;
- La programmation pluriannuelle de l'énergie.

Comme vous pouvez le constater, le lien entre nos territoires et les sujets que nous travaillons au Sénat est étroitement lié à vos préoccupations quotidiennes. Il ne faut pas les considérer comme des contraintes, car il s'agit bien d'opportunités : l'opportunité de créer de nouvelles filières économiques, de produire notre propre énergie moins chère et plus compétitive pour nos industries décarbonées. Nos territoires doivent devenir des fournisseurs pour la croissance de demain.

Avant de conclure, je souhaite revenir sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur et que j'ai défendu alors que l'étais Président du Syndicat d'énergie du Doubs : la maîtrise d'ouvrage de certains travaux d'électrification dans le monde rural. Ceux qui me connaissent savent que je suis particulièrement attaché à notre ruralité. Je considère toujours qu'Enedis n'a ni la capacité ni l'ambition de réaliser tous les travaux sur les réseaux de distribution d'électricité. En zone rurale, il est nécessaire de faire davantage et plus rapidement les raccordements des producteurs d'électricité photovoltaïque. Il faut que la FNCCR, France Urbaine et Enedis concluent un accord pour permettre aux syndicats d'énergie de raccorder les producteurs en zone rurale, avec une puissance supérieure à 250 kVA. Les syndicats réalisent déjà les raccordements en soutirage, nous pourrons accélérer la transition énergétique des territoires en leur laissant réaliser les raccordements des petits producteurs, et injecter de l'électricité verte sur le réseau qui, je le rappelle, appartient à nos syndicats et non pas à Enedis. J'espère que ce congrès sera l'occasion de trouver un accord sur le raccordement des producteurs ruraux, ce serait une vraie mesure de territorialisation de la transition énergétique qui constitue le thème de ce congrès.

Avant de vous saluer, je tiens à vous renouveler mon entier soutien. Chaque Président de syndicat d'énergie doit être vigilant. Même si c'est un peu moins le cas désormais, chaque projet de loi de finances est l'occasion de repenser la place des syndicats, d'envisager de les remettre dans d'autres structures ou collectivités. Je m'y suis toujours opposé, à l'instar de Xavier PINTAT quand il était Sénateur. Je suis persuadé que la compétence, l'expertise est dans les syndicats, il faut non seulement les conserver, mais aussi leur donner les moyens de fonctionner au mieux. Je vous remercie.

Jean-Michel LOBRY

Je vous remercie d'avoir rappelé que ces transitions, ces transformations sont aussi créatrices de valeurs sur les territoires : économie de la fonctionnalité, économie circulaire.







39° Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024 BESANÇON - MICROPOLIS

• Crédits photos : Philippe Barbosa et Patrice DIAZ

• Facilitateur graphique : Olivier SAMSON